

Le 28/07/2008

## **Pénibilité et dangerosité du métier**

Dernièrement, on pouvait lire dans "Le Petit Journal", un article de presse faisant état d'une agression d'une jeune femme enceinte et d'un homme par un groupe de quatre jeunes, et de leur interpellation par une patrouille de police de Montauban.

On pouvait lire également que lors de cette interpellation, les policiers furent malmenés, en cela qu'une Elève Gardien de la Paix se vit cracher au visage par une fille du groupe qui ne s'en contenta pas, tentant de porter des coups à nos collègues après les avoir insultés.

Une fois de plus, les particulières pénibilité et dangerosité de notre métier ont été démontrées, du moins sur ce point. Fort heureusement, cette fois il n'y eu aucun blessé, physiquement du moins.

### **LORSQUE L'ON PENSE :**

- que ce genre d'évènement va grandissant dans le quotidien professionnel des policiers, trouvant une aggravation en sa fréquence et sa gravité,
- à l'insuffisance de moyens, mais aussi d'effectifs des services de police qui tendent à la baisse par le manque de remplacement des départs en retraite,
- à l'insuffisance de la réponse judiciaire au regard des policiers victimes de ce genre d'agissement,
- à l'accentuation des qualifications professionnelles et des responsabilités imposées aux policiers et les multiples "casquettes" dont on les dote,
- à l'allongement de la durée de cotisations pour la retraite des policiers et aux décotes imputées,
- au blocage de la grille indiciaire des policiers,
- à la diminution du pouvoir d'achat des policiers,
- à la réserve professionnelle imposée aux policiers faisant valoir leurs droits à une retraite méritée,

### **N'EST-ON PAS LEGITIMEMENT EN DROIT D'ESCOMPTE :**

- Une réponse, à sa juste mesure, à la dégradation des conditions de travail des policiers,
- Une véritable prise en compte des réelles pénibilité et dangerosité du métier de policier,
- Une juste reconnaissance et récompense des mérites et, plus encore, des actes de bravoure mettant en péril l'intégrité physique et la vie des policiers et les éventuelles conséquences sur leurs familles,

### **Par la création d'une 4ème fonction publique avec des statuts spécifiques inhérents**

revalorisant les salaires, adaptant les moyens ainsi que le volet social, mais aussi ...  
... adaptant raisonnablement le régime de retraites.

Car enfin, soyons logiques, si la retraite des gradés et gardiens est fixée à 55 ans, c'est bien parce que la suffisance physique des policiers commence à diminuer au regard de la pénibilité et de la dangerosité du métier, pour décliner sérieusement à compter de 55 ans.

Quant à 60 ans ... inutile d'en parler !

139, rue des Poissonniers - 75018 PARIS

Tél. 01 44 92 78 50 Fax : 01 44 92 78 59 mail : [fpip@fpip-police.com](mailto:fpip@fpip-police.com) ou [fp-ip@orange.fr](mailto:fp-ip@orange.fr)

[www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com)